



DISCOURS DE DECLARATION DE CANDIDATURE AU DAUPHINAT

**Messieurs les Bâtonniers,
Mes Chères Consœurs,
Mes Chers Confrères,**

C'est ici, en ces lieux, il y a trente un (31) ans, que, comme vous, j'ai épousé le serment d'Avocats, sans trop savoir, à la vérité, ce qu'il recouvrait.

C'est ici, entre ces murs, que je vous ai rencontrés, ai fait connaissance avec le monde de la justice, son fonctionnement, ses embuches et ces curiosités aussi.

C'est ici, durant trente une (31) années, pas moins, que je vous ai rencontrés, des hommes et des femmes de qualité exceptionnelle, devenus mes confrères.

C'est ici, que j'ai rencontré le sens de l'engagement, de l'homme, de l'humanité, au cœur du jeu de l'éloquence, alors que se jouent la destinée de la veuve, de l'orphelin, de l'entreprise.

C'est ici, que sous le couvert ténébreux de ma robe, j'ai compris, dans une impréparation parfois totale, que l'on devient l'espoir inattendu du parfait inconnu d'hier devenu client et frère ou sœur en humanité.

Quand j'ai décidé de porter l'engagement d'être Avocat, ce lieu de départ a sonné le départ.

Quand j'ai décidé de me mettre au service de notre Institution au plus haut niveau, après l'avoir servi dans les différents conseils pendant neuf (09) ans, auprès des Bâtonniers MENTENON, KONE, ASSI et LOAN c'est en ces lieux que je suis





venu prendre cet autre serment, celui de servir les intérêts de notre Barreau.

Quand j'épousais mon serment d'Avocat en 1995, j'ignorais, je le dois à la vérité, que tout s'accomplissait en ces lieux, les victoires, les défaites, les joies, les angoisses des jours difficiles des nuits intranquilles.

Je suis venu m'engager, cette fois, auprès de vous pour vous servir comme Bâtonnier, pas pour trente une (31) années, mais pour trois (03) années.

Je suis venu reconnaître ce que j'ai reçu de ce métier de transmission, de formation continue et de transformation humaine.

Je suis venu rendre hommage à tous les Maîtres de stage qui ont formé des générations, sans contrepartie autre que le plaisir de transmettre.

Je suis venu témoigner d'avoir reçu de vous mes confrères, mes contradicteurs, parfois devenus adversaires, mais toujours confrères, parfois même frère et sœur.

Je suis venu témoigner que, fraîchement sorti de l'université, n'ayant jamais mis les pieds dans un Cabinet d'Avocats, **Maîtres KARIM FADIKA et COLLETTE KACOUTIE, JEAN FRANÇOIS CHAUVEAU** m'ont ouvert leur Cabinet, leurs cœurs, leur intimité professionnelle, à moi, ce jeune homme venu de nulle part, fils de paysan.

Je suis venu témoigner qu'ils m'ont formé, m'ont donné confiance en moi-même, m'ont porté dans leur robe, me trainant de salle en salle, de plaidoiries en plaidoiries.

Je suis venu témoigner qu'ils m'ont donné le jour, qu'ils m'ont porté, qu'ils m'ont donné le gîte et le couvert, qu'ils m'ont ouvert les portes de la profession. En leurs noms, c'est tous les maîtres de stage que je salue, avec la plus grande humilité, pour avoir forgé des esprits et donné à notre pays, des ténors de notre barreau.

Parce que j'ai tant reçu, je suis venu rendre à la profession, en leurs noms, au nom de tous ceux et celles qui ont donné leur chance à des centaines de jeunes sans repères, sans contrepartie autre que le plaisir de transmettre, ce que j'ai reçu.





Parce que je suis le résultat de cette générosité, je veux poursuivre cette belle tradition pour notre profession pour les autres générations **car la plus grande richesse ne sera jamais que matérielle, elle sera surtout la qualité des hommes et des femmes qu'on aura impactés.**

Parce que je ne suis qu'une courroie de transmission de ce dont je ne suis pas propriétaire, je veux transmettre au cours des trois (3) années à venir, à la profession, une vision portée par un *constat* dont découlent *trois (03) axes*.

Le constat est que notre profession subit les contraintes d'une géopolitique sous régionale durablement impactée par une grave préoccupation sécuritaire. Les ressorts du Barreau commun de l'UEMOA sont mis à contribution sur la libre circulation et le libre établissement des Avocats. Notre barreau est très sollicité de ce point de vue.

Le constat est que la rareté des marchés ailleurs a contribué à attirer des ambitions d'autres professionnels non ivoiriens du droit vers notre pays, parfois en violation des textes applicables. C'est la rançon à la croissance économique dont notre pays bénéficie ces dernières décennies.

Le constat est que notre Barreau doit se donner les ressorts nécessaires à faire face à ce nouveau défi, en accomplissant ce qui est de son ressort, les Institutions de la République devant assurer les leurs responsabilités.

Le constat est que l'exercice du métier devient de plus en plus difficile en raison des nouvelles contraintes liées notamment à la taille de nos cabinets, à la multiplication des juridictions et de l'IA etc...

De ce constat, résultent les trois (03) axes que j'entends adresser lors de mon mandat.





❖ **LA FORMATION :**

Je dois rendre hommage à Madame le Bâtonnier LOAN Florence qui a redonné une intensité à la formation, à la hauteur des enjeux actuels.

Elle a, en effet, compris qu'un Avocat indépendant, est d'abord un avocat dont la science ne vacille pas, un Avocat épanoui est un avocat bien formé, et donc compétent pour cette raison.

L'Avocat ne peut vivre de son art que compétent et il ne peut être compétent que bien formé.

L'intensité de la formation a suscité des critiques fondées sur les difficultés à tenir notre activité quotidienne, tout en faisant face à la nécessité d'une formation de qualité.

Nous adapterons **la nécessité à la contrainte**, pour trouver l'équilibre supportable.

Nous demanderons à la République de traiter tous ses fils et filles sur un pied d'égalité.

L'Etat assure la formation des acteurs pertinents de la Justice, Magistrats et Greffiers. Une bonne décision, une bonne justice, est l'œuvre de tous les acteurs qui y concourent.

Si ceux qui ont la tâche de rendre la justice sont formés, la République est débitrice de ceux et celles, les Avocats, qui éclairent les décisions à rendre, donc contribuent à une justice meilleure.

Les témoignages sont nombreux, de Magistrats qui attestent que leur tâche est facilitée par la présence d'Avocats dans les procédures, puisque cela éclaire leur analyse.





Nous irons, dans ces conditions vers l'organisation de formations communes avec Magistrats et Avocats, pour améliorer la qualité des décisions et éviter des incompréhensions dans l'intérêt du service public de la justice.

Les formations communes, financées par la République, vont améliorer les rapports entre Avocats et Magistrats utiles à une justice qui doit assurer sa mission.

Toute chose qui sert positivement le service public de la justice.

❖ **LA DEFENSE DU PERIMETRE :**

Les défis d'hier ne sont plus les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

La démographie joue contre nous.

Pour une population de trente millions d'habitants, nous n'offrons qu'une réponse de **SIX CENTS (600)** Avocats, soit un ratio d'un (01) Avocat pour **CINQUANTE MILLE (50.000)** citoyens ; c'est peu, très peu.

A cela s'ajoute la concentration des cabinets sur la seule ville d'Abidjan.

Cette situation fragilise le périmètre et fertilise la résurgence de braconniers à la périphérie du métier, le retard accusé du fait de l'inorganisation du CAPA pendant **CINQ (05)** années, a porté un coup à la démographie, toute chose que l'administration du Bâtonnier LOAN a considérablement corrigée en organisant plusieurs sessions.

Si cette tendance se poursuit les trois (03) années à venir, nous résorberons rapidement le déficit démographique pour renforcer le périmètre.

L'existence de profession hybrides à la périphérie de la profession est une menace de plus en plus insupportable, car la Côte d'Ivoire est seule dans l'espace UEMOA, à héberger ces professions qui ont l'autorisation illégitime d'exercer notre métier, sans en épouser les contraintes, notamment de diplôme et de déontologie.





C'est l'occasion de lancer un appel vibrant à nos frères et sœurs, qui ont acquis des compétences ailleurs de rentrer au pays, pour renforcer notre périmètre et contribuer à la vitalité de notre Barreau.

Cela appelle notre attention car je ne connais que trop bien cette problématique, pour avoir été désigné par les Bâtonniers CLAUDE MENTENON et BEUGRE ADOU MARCEL, pour défendre autrefois l'intérêt de l'Ordre, les archives en témoignent.

La dernière menace contre la profession qui a pris la forme d'un projet de loi qui avait passé l'étape du Conseil de gouvernement n'a été rattrapée qu'avec notre prompt intervention aux côtés de Madame le Bâtonnier LOAN et Confrère TAKORE GUIZO, à la demande du Conseil de l'Ordre. Grâce notre implication, les menaces sur le périmètre ont été supprimées dans le texte modifié.

Nous veillerons sur la défense du périmètre sans faiblesse, comme nous l'avons toujours fait, sans demander ni dividende, ni médaille, parce que c'est notre maison commune et il lui faut des soldats pour la défendre et j'en ai toujours été un.

Nous développerons une stratégie pour que notre métier multiséculaire soit ici, le même que dans le monde.

Le barreau de Côte d'Ivoire ne sera pas une exception.

❖ **LA PROTECTION SOCIALE DE L'AVOCAT :**

Sous le couvert parfois trompeur d'« Avocats riches », la réalité est que, de réelles difficultés meublent le quotidien de nos Confrères.

Face à la maladie qui attend au détour du chemin, la fragilité résultant de la difficulté du métier, l'âge qui ne rajeunit pas, il faut une réponse. Se soigner, sans contrainte liée aux ressources, avec un accès aux plateaux ici, comme à





l'étranger, un soutien structuré, porté par l'Ordre en cas de difficulté passagère dans le fonctionnement de nos Cabinets

Il nous faut de la solidarité. Organiser la retraite de base au moins, pour tous les Avocats dès leur inscription sur la liste du stage, et complémentaires pour ceux et celles qui peuvent dans la limite de leurs moyens est un enjeu identifié. Veiller à ce que la parentalité ne soit pas un frein à la carrière de nos consœurs enceintes ou jeunes mamans et devenus confrères devenus papas.

Pour cela, il faut dégager des ressources qui résulteront, tout d'abord, du droit de plaidoirie qui **devra être adressé exclusivement ou partiellement consacré à la protection sociale de l'Avocat.**

Le droit de plaidoirie, en réalité, revient à l'avocat qui a plaidé et qui a usé sa santé et son énergie au rythme de longues audiences. Ce droit de plaidoirie doit le protéger. La réforme faite par le Bâtonnier LOAN, qu'il faut saluer, a sensiblement amélioré les ressources levées sur le droit de plaidoirie.

Chaque fois qu'un Avocat plaidera il doit avoir conscience qu'il construit sa protection sociale.

Ensuite, la CARPA sera redimensionnée, l'environnement a évolué, ce texte date de 1989 et son exposé des motifs visait à prévenir les difficultés de maniement des fonds à l'époque.

Il est temps de toiletter ce texte pour redéfinir son objet, surtout avec la survenue en 2018 de la Caisse de Dépôt et Consignation qui aspire l'essentiel des séquestres. En effet, les efforts faits par le Bâtonnier LOAN Florence portent une nette amélioration, malheureusement limités par le cadre législatif.

Ce toilettage doit permettre que toutes sommes contentieuses **résultant de procédures dans lesquelles sont constituées des avocats soient adressées à la CARPA.**





Ainsi, nous pourrions améliorer les flux et les fonds propres de la Caisse avec les intérêts qui en résultent. Dans la foulée, nous mettrons en place un intéressement aux confrères qui feront transiter les fonds par la CARPA de sorte que les sommes reçues de l'intéressement seront affectées à la retraite, qu'elle soit de base ou complémentaire, selon le volume.

La menace de la sanction, bien qu'utile, a montré ses limites.

L'intéressement à plus de chance de rendre la CARPA attractive par les confrères.

Entre sanction et intéressement, la CARPA deviendra attractive, pour financer notre sécurité.

Voici, mes chers confrères, mes chères consœurs, ma vision pour les trois (03) prochaines années, si vous m'accordez, votre confiance.

Ce programme sera développé en détail lors de nos échanges dans les jours à venir.

Je suis prêt à venir, avec détermination, générosité et dévouement, car vous m'avez tout donné à travers ce métier, et je suis venu exprimer ma gratitude à l'évolution.

Je suis un soldat, prêt pour le service !

Donnez-moi les ordres en me votant !

J'exécuterai la mission avec détermination et générosité dans l'effort, aidé d'hommes et de femmes de bonne volonté.

Je vous remercie.

Confraternellement

S. Lassomann DIOMANDE
Dauphinat 2026



Bureau principal sis à Abidjan,
Cocody II Plateaux Villa River Forest
101, Rue J 41 - 25 BP1592 Abidjan (Côte d'Ivoire)
Tél. : (225) 27 22 52 60 77